COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

MISE AU CONCOURS

Forêts

Forestier·ière de cantonnement entre 70% et 80%

Contrat de durée indéterminée

Activités

- Assurer la gestion des forêts communales de Val-de-Travers en collaboration avec le chef de service
- Contribuer à la bonne marche du service, en lien avec les autorités, le chef de service, l'équipe forestière et l'ingénieur d'arrondissement

Exigences

- Diplôme de garde-forestier ES ou titre jugé équivalent
- Intérêt marqué pour la forêt jardinée et la forêt multifonctionnelle
- Permis de conduire catégorie B et permis de remorque BE
- Horaire annualisé (activité plus importante pendant la période de coupe)
- Services de piquet
- Sens des responsabilités et du service à la population
- Esprit d'initiative
- Aptitude à travailler en équipe et de manière indépendante
- Entregent et intérêt pour les contacts humains

Avantages

- Travail varié, formation continue
- Traitement selon la réglementation en usage et les prestations sociales de la commune de Val-de-Travers

Cadre de travail

Vous travaillerez au sein d'un service composé de 7 collaborateurs et apprentis

Lieux de travail et équipement

Le bureau se trouve à Couvet ; il est équipé des moyens techniques et administratifs modernes.

Entrée en fonction : 15 août 2024 ou à convenir

Pour tout renseignement complémentaire, M. Claude-André Montandon, chef du service, est à votre disposition au 079 434 98 74 ou par courriel : claude-andre.montandon@ne.ch.

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, certificats, diplômes, etc., doivent être adressées **jusqu'au 7 avril 2024,** au service des ressources humaines RessourcesHumaines.VDT@ne.ch ou via le site internet www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

Val-de-Travers, le 11 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAL